

**Compte Rendu du conseil municipal**  
**04380 Le CASTELLARD-MELAN**  
**Séance du 30 Janvier 2024 à 18H30**

Date de la convocation : 23/01/2024

Sont Présents : Chantal BARDIN, Olivier RAMBEAUX, Elisabeth DUCHATELET,  
Jérôme DENEUVE, Frédéric DELAYE, Cédric BREISSAND

Excusé :

Mme Chantal BARDIN ouvre la séance à 18 h33  
Le conseil nomme Elisabeth DUCHATELET, secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Validation du conseil municipal du 12 Décembre 2023
- 2) Délibération pour l'achat du matériel informatique du secrétariat
- 3) Délibération devis ADIT
- 4) Délibération devis ESAT
- 5) Délibération devis Yaël ROBERT
- 6) Délibération pour demande de devis et aménagement de la grange
- 7) Questions diverses

\*\*\*\*\*

Avant de prendre la parole, Madame le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour, deux points supplémentaires :

Achat des panneaux électoraux

Décision modificative sur les restes à réaliser

**1) Validation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 12 Décembre 2023 :**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 6

**2) D2024/01 Délibération pour Validation de l'achat informatique**

Madame le Maire demande à son Conseil Municipal l'autorisation de changer le matériel informatique du secrétariat, en effet celui-ci devient obsolète,

d'autant que le logiciel BERGER LEVRAULT va être remplacé par le logiciel AGEDI d'ici quelques jours. Un matériel plus récent est nécessaire.

Les devis proposés par l'entreprise OFFICE CENTER du CHAFFAUT-SAINT-JURSON sont les plus adaptés, pour une somme de 2320,56 € TTC.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents après étude des devis valide le fait d'acquérir Les matériels informatiques pour le secrétariat et autorise Madame le Maire à prendre toutes les dispositions administratives nécessaires pour mettre en œuvre la présente délibération.

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 6

### **3) D2024/02 Délibération portant sur le devis annuel de l'ADIT**

Madame le Maire propose à son Conseil Municipal d'étudier le devis de l'association ADIT pour l'année 2024 qui s'élève à 3809,40 € TTC, association qui entretient les chemins chaque année.

Le conseil Municipal valide à l'unanimité des présents le devis proposé et autorise Madame le Maire à prendre toutes les dispositions administratives nécessaires pour mettre en œuvre la présente délibération.

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 6

### **4) D2024/03 Délibération portant sur le devis de l'ESAT Paul Martin**

Madame le Maire propose à son Conseil Municipal d'étudier le devis de l'association ESAT Paul Martin pour l'année 2024 qui s'élève à 432 € TTC, association qui entretiendra les cimetières de Mélan et du Castellard cet automne et autorise Madame le Maire à prendre toutes les dispositions administratives nécessaires pour mettre en œuvre la présente délibération.

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 6

### **5) D2024/04 Délibération portant sur les devis de l'entreprise Yaël ROBERT**

Madame le Maire propose à son Conseil Municipal de délibérer sur le choix des devis concernant la reprise de l'étanchéité du clocher de l'église de Mélan, du mur d'enceinte du vieux cimetière du Castellard et de la pose des tables et bancs à Mélan et à Sainte Madeleine par l'entreprise ROBERT.

Les devis sont :

2200 € HT pour la pose des tables et bancs à Sainte Madeleine et à Mélan

3500 € HT pour la reprise du mur du vieux cimetière du Castellard-Mélan

800 € HT pour l'étanchéité du Clocher de l'église de Mélan

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des présents  
Ne valide pas le devis de 2200 € pour l'installation des tables et des bancs.  
Valide le devis pour la reprise du mur du cimetière pour une somme de 3500 €  
Valide le devis pour l'étanchéité du clocher de l'Eglise de Mélan pour une  
somme de 800 €.

Donne l'autorisation à Madame le Maire de signer les devis, et autorise  
Madame le Maire à prendre toutes les dispositions administratives nécessaires  
pour mettre en œuvre la présente délibération.

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 6

#### **6) D2024/05 Délibération portant sur l'aménagement de la grange**

Madame le Maire propose à son Conseil municipal de délibérer sur le choix  
des travaux à réaliser dans la grange nouvellement acquise.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents, opte pour demander des  
devis globaux sur l'ensemble des travaux d'aménagement de la grange à  
effectuer, afin de prévoir les demandes de subventions correspondantes et  
ne réaliser les travaux qu'en 2025.

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des présents opte pour  
cette proposition et autorise Madame Le Maire, à contacter les entreprises afin  
d'établir des devis et d'élaborer les dossiers de demande de subventions  
correspondants, enfin autorise Madame le Maire à prendre toutes les  
dispositions administratives nécessaires pour mettre en œuvre la présente  
délibération.

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 6

#### **7) D2024/06 ACHAT PANNEAUX ELECTORAUX**

Madame le Maire rappelle à son conseil municipal la nécessité de  
commander cette année 8 panneaux électoraux de deux affiches en vue des  
élections européennes du 09 juin prochain.

Un devis de l'entreprise Comat et Valco d'une somme de 1996,80 TTC €  
est proposé ainsi qu'un devis de l'entreprise ADEQUAT Collectivité pour une  
somme de 2434,32 €

Le conseil Municipal à l'unanimité des présents valide le devis de l'entreprise  
COMAT et VALCO, pour la somme de 1996,80 €, et donne l'autorisation à  
Madame le Maire de signer le devis et autorise Madame le Maire à prendre  
toutes les dispositions administratives nécessaires pour mettre en œuvre la  
présente délibération.

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 6

## **8) D2024/07 Décision modificative sur les restes à réaliser N°1**

Madame le Maire informe le conseil municipal que les articles concernant les imputations du matériel informatique et des panneaux électoraux n'ont pas été crédités.

En conséquence, il est nécessaire de créditer les comptes afin de couvrir l'échéance, par la diminution du compte «212/21 » d'une somme de 2830.00€ qui vont être répartis comme suit :

- 2188/21 +500.00 €
- 2183/21 + 2330.00 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, approuve la décision modificative telle que présentée en annexe.

Contre : 0                      Abstention: 0                      Pour : 6

## **9) Questions diverses**

### **Participation à la Foire de la Lavande 2024**

Madame le Maire fait part à son conseil Municipal d'un courrier adressé par Monsieur Teissier Bernard, Président de l'association de la Foire à la lavande, nous proposant de participer à l'édition 2024 de celle-ci qui devrait se dérouler du 22 au 24 août 2024, dans le but d'inscrire la stratégie alimentaire dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial et la création d'un village représentatif du territoire local.

De ce fait il propose à chaque commune un stand pour 4 jours, ou les artisans locaux pourraient exposer leurs produits et demande une participation d'une somme de 500 € par commune participante pour les quatre jours.

Après consultation des artisans, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents décline cette proposition.

CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0                      POUR : 6

Pas d'autre question.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H47